Image not found or type unknown

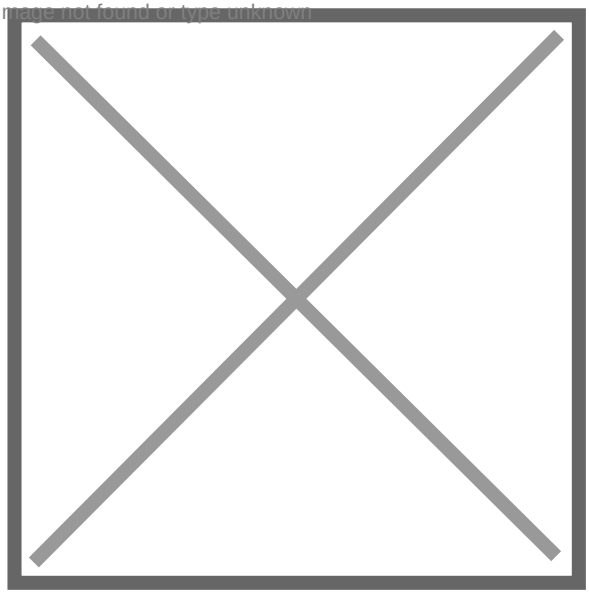

Congé Parental + Divorce + Déménagement en province.

Par **armathrom**, le **16/07/2014** à **01:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental pour mon 3eme enfant.
Les ainés sont des jumeaux de 13 ans.

Ma reprise est prévue en septembre 2015.

Malheureusement, je vais divorcer (mari manipulateur, j'ai enfin ouvert les yeux).

Je suis employée de banque depuis 20 ans au même endroit.

Une fois passée au tribunal pour la conciliation de divorce, je souhaite partir vivre en province pour mettre mes enfants à l'abris de ce père si tyrannique et potentiellement dangereux (main courante contre lui suite à une agression physique envers moi).

Si je déménage en janvier 2015 en province (en admettant que le juge m'accorde de m'éloigner pour notre bien), mon employeur peut il refuser ma mutation près de ma nouvelle adresse ?

D'autant qu'il aura 9 mois pour me trouver un post avant ma reprise ?

Je précise que mon employeur est une grande banque et que là où je souhaite aller, il y a une vingtaine d'agences... Et probablement des services internes.

Divorcer n'est pas une partie de plaisir et encore moins lorsqu'on se sent en danger...
Si mon employeur estime que mon déménagement en province est une rupture de contrat et me licencie, ma vie et celle de mes enfants deviendra un cauchemar :'(

D'avance merci pour vos réponses et vos éventuelles idées pour que mon employeur se sente "obligé" d'accepter ma mutation pour raisons personnelles graves.

J'espère avoir été assez claire...
Merci...

Par **Lag0**, le **16/07/2014** à **07:35**

Bonjour,
Je crains malheureusement que personne ici ne puisse répondre à la place de votre employeur.
Nous ne connaissons rien des usages en ce qui concerne les mutations dans votre entreprise.

Par **moisse**, le **16/07/2014** à **08:02**

Bonjour,
Ceci étant, règlementairement parlant, votre employeur n'a aucune obligation en ce qui concerne vos préférences, vos souhaits et vos motivations.
Seuls des accords internes peuvent exister, dont nous ignorons tout.

Par **armathrom**, le **16/07/2014** à **13:45**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Je me doutais bien qu'il n'y aurait pas de réponses miracles...

Il me reste à espérer que mon employeur aura un moment d'humanité lorsqu'il aura mon dossier en main :-(

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés